

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 22 janvier 2020

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, A.FOUCAULT, C.AUMONT, B.CHARRON, J.VALENTE,
L.VENANCIO,

Et

Messieurs: G.QUINTON, A.VILLANUEVA

Absent excusé :

Monsieur F.SCHMITT donne pouvoir à Madame R.LIBAUDE

Secrétaire de séance : Madame C.AUMONT.

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 12 décembre 2019 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

Attribution de compensation définitive 2019 et attribution de compensation 2020 de la CA RT

Le conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation définitive de 2019 soit 82155 €, et celui de l'attribution de compensation provisoire pour 2020, qui s'élève à 82155 € pour la commune d'Allainville aux bois.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

Dépenses nouvelles 2020

L'article L 1612-1 du CGC territoriales permet, jusqu'à l'adoption du budget primitif, à l'organe délibérant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits seront repris au budget primitif 2020.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

Décisions modificatives pour valider le compte de gestion 2019

Afin de rétablir les dépassements de crédits budgétaires (année 2019), il ya lieu d'effectuer les transferts suivants :

- du compte 022 (fonctionnement) la somme de 16174€ au compte 65548 (participation au CLSH du SIVOS)
- du compte 022 (fonctionnement) la somme de 2 741€ au compte 678 (trop perçu attribution compensation CA RT 2017)
- du compte D 012 (fonctionnement) la somme de 6000€ au D 023 (moins value suite à la vente du tracteur Valpadana)
- du compte D 20(investissement) la somme de 1000€ au R 021
- du compte D 21(investissement) la somme de 5000€ au R 021

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

Prime pour transport d'enfants

Suite à la mutation de l'agent chargé du transport scolaire des élèves des hameaux, une ATSEM a accepté de renouveler sa mission en janvier afin de former le nouvel agent.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lui allouer une prime nette de 75 € pour le mois de janvier 2020.

Par ailleurs Madame le Maire propose une prime mensuelle fixe nette de 50€ pour l'agent assurant le transport des enfants des hameaux à partir de janvier 2020.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

Avenant au contrat d'une employée

Il y a lieu de proroger jusqu'au 31 aout 2020 le contrat à durée déterminée de l'employée chargée de la surveillance des enfants « en attendant le bus », ce contrat prenant fin le 12 juin 2020.

Les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

Contrat d'entretien pour la chaudière de la mairie

Madame le Maire présente au conseil municipal deux devis pour l'entretien de la chaudière de la mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de la société ACP 28 pour un montant annuel de 185,46€ TTC.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

Nomination de l'agent recenseur et fixation de sa rémunération

Le conseil municipal nomme en qualité de coordonnateur Madame Kathia Quinton.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois N° 51-711 du 7 juin 1951 et N°78-17 du 6 janvier 1978.

Le conseil nomme également Madame Kathia QUINTON en qualité d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2020.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois N° 51-711 du 7 juin 1951 et N°78-17 du 6 janvier 1978.

Une dotation forfaitaire sera versée à la commune afin d'assurer l'organisation de cette enquête avant la fin du premier semestre 2020 ; cette dotation sera reversée à l'agent recenseur.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu du Sivos

Lecture faite au conseil municipal du dernier compte rendu du SIVOS

Information sur le transport à la personne de la CART

Projet de transport à la demande (TAD) de Rambouillet Territoires mis en place par IDF Mobilités.

Le territoire a été découpé en trois zones avec des dates de lancement décalées :

-Zone OUEST démarrage le 6 janvier 2020

-Zone EST démarrage en septembre 2020

-Zone SUD démarrage en janvier 2020

C'est la zone Sud qui nous concerne. Le rabattement se fera sur Ablis (lignes express), Gare de Dourdan, Hôpital de Dourdan.

Un seul point de montée et descente sera mis en place (Abri bus Allainville aux bois), et les utilisateurs devront réserver leur trajet par téléphone ou internet. Les modalités seront communiquées ultérieurement.

Tableau de tenue du bureau de vote pour les élections municipales 2020

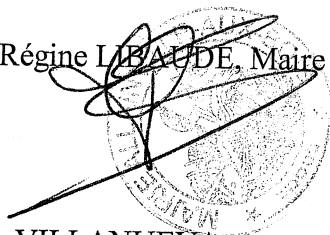
Un tableau a été établi pour la tenue du bureau de vote pour les deux tours de scrutin. Les personnes désirant être assesseurs doivent s'inscrire en mairie.

Clôture des régies d'avance et de recette

Suite à la nouvelle réglementation, Madame le Maire va clôturer les deux régies d'avance et de recette.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h15

Régine LEBAUDE, Maire



A.FOUCAULT

A.VILLANUEVA

J.VALENTE

L.VENANCIO

B.CHARRON

C.BOURNET

C.AUMONT

G.QUINTON